

Définitions - Cinquante nuances de « fausses informations » en droit français et en droit européen

Emmanuel DERIEUX, Professeur émérite de droit
des médias de l'Université Paris-Panthéon-Assas



Plan de l'intervention

- › **I.- Inventaire de la diversité des notions de « fausses informations » en droit français et en droit européen**
- › A.- Diversité des notions de « fausses informations »
- › 1.- « Fausses informations » prévues dans la loi du 29 juillet 1881
- › 2.- « Fausses informations » prévues dans d'autres textes que la loi du 29 juillet 1881
- › B.- « Fausses informations » distinguées des « informations vraies »

- › **II.- Interrogations sur la diversité des notions de « fausses informations » en droit français et en droit européen**
- › A.- Inconvénients de la diversité des notions de « fausses informations » en droit français et en droit européen
- › B.- Justification de la diversité des notions de « fausses informations » en droit français et en droit européen
- ›